

ARRETE n° AR19-322

Portant nomination du directeur de la formation et de la pédagogie

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L 715-3.

Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT,

Vu les statuts de l'établissement,


Vu l'article 4 du règlement intérieur de l'établissement.

ARRETE

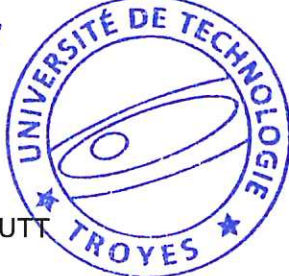
Article 1er : Monsieur Thomas MAURER est nommé Directeur de la Formation et de la Pédagogie (DFP) à compter du 1^{er} octobre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : L'arrêté 17-166 du 13 juillet 2017 est abrogé à compter du 1^{er} octobre 2019.

Fait à Troyes, le 30 septembre 2019



Pierre KOCH,
Directeur de l'UTT



UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE
TROYES

Original : Service des affaires juridiques
Copies : Intéressé(s)
Direction ressources humaines
Diffusion : Générale : ENT et site web